

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 JUILLET 2016

Le 04 Juillet 2016 à 18H30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est tenu à la Léon Masson à Simiane Collongue.

Tout d'abord, suite à la démission, pour des raisons personnelles, de Monsieur Gérard FRANCONI, acceptée par Monsieur le Préfet en date du 24 mai 2016, Madame Anna MARSIN est installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale suite au désistement de Monsieur FLEURBE.
Bienvenue.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif :

Présents :

Monsieur Philippe ARDHUIN, Monsieur Christian ARNAUD, Monsieur Léonard BALDOCCHI, Madame Martine BEAUMOND, Madame Marie-France BEISSON, Monsieur Michel BOISRAME, Madame Graziella CACCAVELLI, Monsieur Robert CANAMAS, Monsieur Philippe CHANTRAINE, Monsieur Dominique FERREN, Madame Yvonne FORNASIER, Madame Anna GAGLIARDI, Monsieur Jean LE PESQ, Madame Anna MARSIN, Monsieur Jérémy PASTORE, Monsieur Jean-Pierre PERRIER, Madame Sylvie PIQUENOT, Madame Paule RANUCCI, Madame Violette STISSI, Madame Marie-Claire TARDY, Madame Dominique VALERA, Madame Sylvie YEROUNIAN, Monsieur Gilbert ZUNINO.

Procurations :

Madame Isabelle CAUET donne procuration à Monsieur Jean LE PESQ
Monsieur Jean-Marc CHIANEA donne procuration à Monsieur Philippe ARDHUIN
Madame Chantal DURIAUX donne procuration à Madame Anna GAGLIARDI
Monsieur Bruno GERARA donne procuration à Madame Violette STISSI
Madame Laurie GIUSFREDI-NOCETTI donne procuration à Madame Dominique VALERA
Madame Claudine SEGURA donne procuration à Madame Graziella CACCAVELLI

23 présents, 6 procurations

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut préalablement délibérer.

Monsieur le Maire : Passons au vote du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2016. Y a-t-il des commentaires ?

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2016. Y a-t-il des commentaires ?

Monsieur Christian ARNAUD : C'est bien de mettre de l'humour dans les procès-verbaux, ça égaye un peu l'ambiance. Il y a une page de trop-là qui me permet d'ailleurs d'apprendre des mots nouveaux et cela enrichie notre vocabulaire « Je vous tiens en grand respect, orchidoclaste, casse-pieds » c'est la version polie, je pense ? Il faut peut-être la supprimer.

Plus sérieusement, il y avait une question dans ce compte rendu : « vous deviez étudier, Monsieur le Maire, l'hypothèse où l'attribution à un euro des salles aux associations serait, non pas le fait du Maire, je ne dis pas le fait du prince, mais un peu plus collégiale en associant les représentants de l'opposition.

Monsieur GERARA s'est exprimé sur le sujet et moi-même aussi.
L'avez-vous réfléchi, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : J'y ai réfléchi et ma réponse est non.

Monsieur Christian ARNAUD : La nuit ne porte pas conseil, alors ?

Monsieur le Maire : Il y a eu plusieurs nuits.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire : Désignation du secrétaire de séance.

Madame Dominique VALERA et Madame Sylvie YEROUNIAN

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire : Une intervention a été demandée par Madame Dominique VALERA.

Madame Dominique VALERA :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Adjoints,

Aux dernières nouvelles Altéo reste un mauvais élève en dépit des dérogations qui lui ont été accordées.

La dernière péripétie du dossier Altéo c'est l'arrêté de mise en demeure du 21 Juin 2016 qui relève des manquements : trop d'antimoine, de mercure et de zinc.

Cela m'a amené à relire la déclaration de l'opposition lors du dernier conseil municipal aux termes de laquelle il est dit leur ambition à ce sujet à savoir **le travail et la santé** et il nous est fait le reproche de tenir des propos venimeux et belliqueux, non respectueux de la partie adverse, ce dans un article de la dernière revue municipale.

Je n'ai aucunement retrouvé les travers que vous dénoncez dans l'article en question.

Peut-être une pointe d'humour !

Mais l'opposition en use également.

Notre exigence est de traiter nos contradicteurs avec courtoisie et ne jamais effectuer la moindre incursion dans le champ privé ou personnel.

Et lorsque, l'opposition s'interroge sur le point de savoir si nous sommes devenus écolo ou si l'on doit y voir des ambitions du parti politique Les Républicains sur Gardanne. Qu'elle se rassure, vous nous prêtez des ambitions qui ne sont pas les nôtres sauf aux Gardannais de porter leurs suffrages à la politique que nous soutenons.

Le crime, je parle du rejet des Boues rouges en Méditerranée a été dénoncé dès 1963 par le célèbre biologiste Alain BOMBARD mais encore par Paul RICARD et par une quarantaine d'élus provençaux. Mais, déjà, cette mobilisation échoue et le pipeline est construit.

Depuis 50 ans, l'usine d'alumine de Gardanne rejette ses résidus industriels dans le canyon de Cassidaigne au large de Cassis.

La mer fermée qu'est la Méditerranée est devenue une poubelle.

La vie benthique est désormais ensevelie sous un linceul de boues rouges.

La Grande Bleue en garde une trace indélébile à tel point qu'en sus de l'avoir qualifiée de poubelle d'aucuns la disent empoisonnée.

En 2012, Altéo rachète l'usine en toute connaissance de cause et prend l'engagement d'arrêter ses rejets de boues rouges en mer à la fin de l'année 2015, date limite de la concession de 50 ans obtenue par Péchiney.

Tout le monde croit que l'engagement porte sur l'arrêt complet de tout rejet industriel.

La subtilité était de comprendre qu'il ne s'agissait que de l'arrêt des résidus épais.

Depuis plusieurs mois, les filtres presses installés dans la vieille dame usée et fatiguée qu'est l'usine Altéo séparent la partie boueuse des résidus pour en faire un produit déshydraté appelé bauxaline. Ces boues rouges bourrées de métaux lourds et de radioactivité sont stockées à terre en attendant que des débouchés soient trouvés.

Les eaux industrielles, toujours, polluées de produits toxiques continuent à être déversées en Mer, au même endroit et par la même canalisation.

La vieille dame de plus de 120 ans est en fin de vie.

Nous qui la côtoyons, régulièrement, sommes sensibles à son teint rougeâtre et à son apparence délabrée.

Elle nous semble bonne pour la ferraille.

On dit ses installations vétustes et les canalisations internes usées.

L'artère principale qui amène le flot des résidus chargés de poisons dans la mer serait dans un état lamentable.

A telle enseigne que le 9 Mars dernier on l'a cru en train d'agoniser.

La raison : la rupture d'une canalisation sous pression d'un mélange de bauxite et de soude.

Un nuage contenant de la soude impacte 35 hectares, Gardanne et ses environs.

La poussière blanche, corrosive et abrasive recouvre les véhicules mais, n'atteindrait pas les poumons.

Gardanne actionne son plan communal de sauvegarde, ce qui est le signe de l'importance du risque.

Il est temps que la vieille Dame prenne sa retraite. Mais, dans cette histoire, le temps c'est beaucoup d'argent.

Loin de nous informer l'industriel de l'alumine, certes, communique, mais dans le but exclusif d'embellir son rôle et de tordre le cou à la réalité.

Il est dommage que des élus de quelque bord qu'ils soient et les pouvoirs publics lui emboîtent le pas.

Ce dossier est symbolique du conflit d'intérêts à la Française, généré par la confrontation d'intérêts économiques et environnementaux.

Les pêcheurs ont déjà payé un lourd tribut à l'empoisonnement du milieu marin.

Ils continueront encore longtemps à subir les effets néfastes des rejets polluants en mer et la réticence

croissante des clients vis à vis des produits de la mer. Et, on ne parle pas du tourisme et de la restauration.

A Marseille, la bouillabaisse on sait la faire et sa rouille n'est pas celle d'Altéo.

Au pays du Grenelle de l'environnement, il est d'abord délivré des permis de polluer accompagnés de généreuses subventions qui permettent ensuite au pollueur de brandir la menace de suspension d'emploi.

Opposer environnement et emploi est une impasse. Il faut investir dans l'emploi pour relever le défi écologique.

Mais l'intérêt d'Altéo n'est-il pas de différer les investissements non productifs ?

Ce n'est qu'une histoire d'argent et de profit.

Alors qu'en principe on déclassifie et traite ses déchets c'est à dire que l'on essaie de trouver des solutions techniques permettant d'isoler les métaux lourds afin d'éviter l'exposition de l'environnement à ces métaux, Altéo souhaite valoriser ses déchets.

La bauxaline composé de boues rouges déshydratées contenant des métaux lourds et des éléments radioactifs devrait être utilisée dans le secteur de la dépollution des eaux et des sols au motif que le produit capte les métaux ce qui est tout à fait exact.

Mais, une fois en place la bauxaline rajoute au site déjà pollué un cocktail supplémentaire de métaux lourds qui plus est radioactif.

Mais, ceci est une autre politique et autre débat que nous aurons certainement d'ici peu.

En tout état de cause, quels que soient les mots utilisés et le ton employé, nous espérons que nos propos ne vous paraîtront pas malveillants.

Nous ne faisons qu'user de ce droit acquis qu'est la liberté d'expression, même si ce qui est dit ou écrit irrite.

Le concept de cette liberté n'est-il pas conçu pour protéger ceux qui disent des choses dérangeantes ?

Parler de liberté n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre.

L'opposition en dispose et en use également.

Je vous remercie de votre attention.

Madame Sylvie PIQUENOT : Juste pour rappeler et sans rentrer dans les détails de votre intervention que les termes mensongers qui ont été employés ici ne concernaient que notre vote qui n'a pas été compris. Il a été repris de façon fausse dans la revue municipale. Ce que je voulais dire sur notre position, c'est qu'enfin, l'Etat joue son rôle. C'est-à-dire qu'il oblige la société à respecter ses engagements. Ségolène ROYAL a demandé un programme d'actions en septembre à l'entreprise. De là, elle verra. C'est-à-dire que maintenant, quand, il y a des accidents, les défauts de respect de la réglementation, personne ne lâche l'entreprise ALTEAO et c'est ce qui aurait dû être fait depuis bien longtemps. Je partage avec vous cela. Il fallait le dire et nous l'avions dit dans notre communiqué.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Nous avons reçu un courrier, plus exactement un mail de la Préfecture, le 04 Juillet 2016, donc aujourd'hui à 12h37. Ils nous demandent des modifications sur le contrat de mixité

sociale que nous avons déjà voté.

Compte tenu de ces éléments, je vous invite à une commission plénière demain à 19h00 en mairie dans la salle du 2^{ème} étage.

Deux informations. Tout d'abord, nous avons le nombre d'élèves qui a augmenté. Donc, nous allons ouvrir une classe supplémentaire en maternelle pour pouvoir les accueillir.

Concernant la poste, j'ai lu avec attention certains courriers. J'ai écrit une lettre, bien en amont, lorsque j'ai entendu parler d'une restructuration régionale et locale début avril. J'ai reçu les intéressés dans mon bureau et m'ont affirmé et confirmé qu'il n'y aura pas de changement d'horaires d'ouverture de la poste. Il y aura un déploiement, à priori d'effectifs entre le secteur bancaire et postal.

Il n'y a pas eu de réponse écrite étant donné que, je pense que je serai en copie et destinataire. Je rappelle que la poste est une société privée. Ils vont, tout d'abord, avertir le personnel et les maires, oralement avant d'avoir une finalité écrite.

Monsieur le Maire : Je vais vous rendre compte des décisions prises en vertu des délégations du conseil municipal conformément à l'article 21.22.23 du Code Général des Collectivités Territoriales des marchés qui ont été attribués.

Marchés de Travaux de 25 000 € à 89 999,99 € HT :

MAPA N°15.ST.05Bis2 Rénovation des menuiseries extérieures de la villa les Marronniers de la Commune de Simiane Collongue. Relance après deux déclarations sans suite.

Date du marché : 23/05/2016.

Attributaire : Groupement solidaire constitué de la SARL CLIMSTORES (mandataire) avec la SARL LP FERMETURES (cotraitant) et la SARL B.D.D.P (cotraitant)

Montant attribué : 30 023,00 € HT

Marchés de Services de moins de 24 999,99 € HT :

MAPA N°16.JEU.01 Organisation d'un séjour pour l'été 2016 pour les enfants et adolescents de la Commune de Simiane Collongue.

Date du marché : 27/05/2016.

Attributaire : ASSOCIATION AVENTURES VACANCES ENERGIE

Montant attribué : 488,00 € H.T / ENFANT

MAPA N°16.ADM.01Bis Marché à bons de commande relatif à des prestations de téléphonie fixe et mobile pour la Commune de Simiane Collongue. Relance après une procédure infructueuse.

LOT 1 : Téléphonie fixe

Date du marché : 04/07/2016.

Attributaire : ORANGE SA

Montant attribué : 8 832,86 € HT selon la simulation financière / Montant maximum de 18 000 € HT

MAPA N°16.ADM.01Bis Marché à bons de commande relatif à des prestations de téléphonie fixe et mobile pour la Commune de Simiane Collongue. Relance après une procédure infructueuse.

LOT 1 : Téléphonie mobile

Date du marché : 04/07/2016.

Attributaire : COMPLETEL SAS

Montant attribué : 2 051,52 € HT selon la simulation financière / Montant maximum de 7 000 € HT

Marchés de Prestations intellectuelles de moins de 24 999,99 € HT :

Consultation pour un diagnostic géotechnique (G5) puis éventuellement en complément, selon les conclusions du rapport de cette étude G5 une étude géotechnique de conception en phase projet (G2 pro) dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment situé Route de Mimet de la Commune de Simiane Collongue.

Date du marché : 30/06/2016.

Attributaire : ERG GEOTECHNIQUE

Montant attribué : 3 887,02 € H.T

1. AFFAIRES GENERALES :

1.1 - ELECTION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DEMONSIEUR GERARD FRANCONNE.

Monsieur le Maire : Conformément à l'article L 2122-7, il convient de délibérer au scrutin secret et à la majorité absolue. Si le Conseil Municipal le désire, nous le ferons à main levée.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Pour les candidatures, je propose de suivre la liste et le suivant, c'est Monsieur Jérémy PASTORE

Y a-t-il d'autres volontaires ?

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 6

Madame Marie-Claire TARDY : Nous nous abstiendrons pour tous les votes liés au remplacement de Monsieur FRANCONNE.

Monsieur le Maire : Félicitations à Monsieur Jérémy PASTORE.

1-2 - CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX. FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX.

Monsieur le Maire : Afin de tenir compte des nouvelles délégations il est proposé de délibérer sur les indemnités de fonction des élus municipaux en attribuant à monsieur FERREN, conseiller municipal délégué aux grands travaux, le même taux d'indemnité que les autres conseillers délégués à savoir 16.63%.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 6

1-3 - MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Monsieur le Maire : Afin de tenir compte des nouvelles délégations confiées à M. Dominique FERREN, il est proposé de délibérer sur la composition des commissions dans lesquelles siégeait monsieur Gerard FRANCONNE :

Commission Finances : remplacement de M. FRANCONNE par M. Jérémy PASTORE

Commission Travaux : remplacement de M. FRANCONNE par M. Robert CANAMAS

Commission Urbanisme : remplacement de M. FRANCONNE par M. Dominique FERREN

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 6

1-4 - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SIPA.

Monsieur le Maire : Pour les mêmes motifs, il est proposé de désigner Monsieur Dominique FERREN, conseiller municipal délégué aux grands travaux, en remplacement de M. Gérard FRANCONNE au

syndicat intercommunal du SIPA en tant que membre titulaire et M. Philippe CHANTRAINE en qualité de membre suppléant.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 6

1-5 - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SDAM.

Monsieur le Maire : Je propose de remplacer M. Gérard FRANCONNE par M. Dominique FERREN.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 6

1-6 - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPIC « AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS FUNERAIRES

Monsieur le Maire : Je propose de remplacer M. Gérard FRANCONNE par M. Dominique FERREN au conseil d'exploitation du SPIC.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 6

1-7 - REMPLACEMENT DU DELEGUE SUPPLEANT AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BDR (SMED 13).

Monsieur le Maire : Je propose de remplacer M. Gérard FRANCONNE par M. Dominique FERREN au SMED.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 6

1-8 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) ET DE SON SUPPLEANT.

Monsieur le Maire : Afin d'assurer une représentation des 92 communes, la métropole a prévu la représentation de chaque commune par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner :

Monsieur le Maire, Philippe ARDHUIN, en qualité de membre titulaire

Monsieur Philippe CHANTRAINE en qualité de membre suppléant

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 6

1-9 - FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS DE DROITS DE PLACE POUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE.

Monsieur Robert CANAMAS : Après concertation avec l'ensemble des commerçants du marché hebdomadaire, dans le but de les fidéliser et d'attirer d'autres commerçants, il est proposé au Conseil Municipal de modifier comme suit, le tarif des droits de place pour un étal de vente :

- Un forfait de 4 € pour 8 mètres linéaires et 1 € par mètre supplémentaire (au lieu de 2 € actuellement par mètre linéaire).

Cela permettra aux commerçants d'avoir un intérêt plus important de demeurer et venir sur notre commune et je m'y emploie.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

1-10 - FIXATION DES DROITS DE PLACE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA FETE DU TERROIR ORGANISEE LES 1 ET 2 OCTOBRE 2016.

Monsieur Jérémy PASTORE : La commune par délibération du conseil municipal du 15 avril 2016 s'est prononcée sur les tarifs des droits de place dans le cadre de la fête du terroir et a fixé l'emplacement sous barnum à 150 €.

Afin de répondre au maximum de demandes de la part des exposants, il est proposé au conseil municipal de fixer à 50 € les 3 mètres de barnum (1m par 3 mètres de profondeur). C'est surtout pour les camions et les étals. Ils mettent leur présentoir devant et le camion derrière. Cela posait un problème avec les barnums. Certains exposants ne voulaient pas de barnums. C'est pour cela que l'on a refixé le tarif à 150 € les 9 m2 (3*3) sans barnums.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

1-11 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION ET PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE CADRE DES ACTIVITES VISANT A DEVELOPPER LE DOMAINE DES MARRES.

Monsieur Jérémy PASTORE : La commune de Simiane développe sur le domaine des Marres des activités ludiques et pédagogiques et propose pour les écoles et le centre aéré, mais aussi, les particuliers les prestations suivantes :

- Mariage et déplacement en calèche,
- Ferme pédagogique itinérante,
- Balades avec chevaux et ânes,
- Visites et animations sur le site.

Le conseil municipal s'est prononcé sur les tarifs par délibération du 15 avril 2016 afin de définir les modalités des prestations, conditions de mise à disposition, assurances, modalités de paiement, il est proposé au Conseil Municipal l'adoption d'une convention pour ces activités.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

1-12 - ADHESION A LA FEDERATION DE PROVENCE DU CHEVAL DE TRAIT ET CONVENTION.

Monsieur Jérémy PASTORE : Il est proposé à la commune d'adhérer à la Fédération de Provence du Cheval de Trait qui est une association loi 1901 qui comprend les départements des Bouches du Rhône, des Alpes de Hautes Provence, des Hautes Alpes, des Alpes Maritimes du Var et du Vaucluse.

Cette fédération a pour objet de promouvoir, animer et organiser les activités liées aux chevaux de trait, de développer en particulier dans la jeunesse, le goût et la pratique de ces activités.

Considérant que la commune développe sa ferme pédagogique ainsi que les prestations en lien avec les chevaux sur son domaine et à l'extérieur de la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette fédération moyennant une cotisation de 40 € par an et de mettre en place un partenariat par convention permettant à la commune d'étendre son champ d'action et de prestations par le biais de cette association.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

1-13 - ADHESION A L'ASSOCIATION « HIPPOThERA

Monsieur Jérémy PASTORE : Dans le cadre de la valorisation du Domaine des Marres et du développement ludique, pédagogique et social, la commune souhaite adhérer à l'association loi 1901 « HIPPOThERA », dont l'objet est de proposer des activités thérapeutiques par l'intermédiaire du cheval à des enfants gravement malades ou handicapés.

Cette association qui a reçu le label national, « tourisme et handicap », défend les valeurs de respect et d'intégration des personnes différentes dans la vie locale.

Elle s'inscrit dans une dimension citoyenne et participe à ce titre aux manifestations événementielles. L'adhésion à cette association de 25 € par an permettrait à la commune de proposer des prestations tel que le déplacement en calèche par la mise à disposition d'un moyen notamment technique (véhicule adapté) pour les handicapés et remorque d'attelage.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention type avec cette association pour la mise en œuvre de ces activités sur le site et hors de la commune dans les conditions ainsi définies.

Les chevaux seront aux Marres, c'est l'association qui les nourrira. Nous stockerons le matériel.

C'est un partenariat par convention, donc, toutes les prestations et autres seront reverser à la commune.

Ce sont les chevaux de l'association, ainsi que le matériel. Ils ont, déjà, des contrats avec d'autres communes. Le président souhaite se développer et cherche d'autres partenariats annuels.

Nous pourrions recevoir sur Simiane (centres aérés), mais les balades se feront, essentiellement, à l'extérieur.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

1-14 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA Mise EN PLACE D'AUTOMATES D'APPEL ET D'ALERTE SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE.

Madame Dominique VALERA : La communauté du Pays d' AIX s'est impliquée fortement dans le domaine des risques majeurs en jouant un rôle d'incitation, de conseil, d'aide technique et de soutien aux communes et a adopté un plan d'actions en date du 8 décembre 2005 dont l'un des volets concerne l'alerte des populations par automate d'appel.

Le projet initié par la CPA consiste à organiser et piloter un groupement de commandes afin d'installer un système d'automate d'appel dans les communes membres qui en font la demande, l'objectif étant de jouer sur l'effet de masse et de faire baisser les coûts.

Il s'agit d'un renouvellement. Le coût de l'adhésion au groupement de commande est de 210 €

Je vous demande, donc, de bien vouloir accepter que la commune adhère au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures au profit de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

1-15 - REJET DU PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT (SIGV).

Monsieur le Maire : La commune fait partie de ce syndicat depuis près de 40 ans. La commune de Cabriès, lors de son conseil municipal a décidé de se retirer du syndicat intercommunal du Grand Vallat. Considérant les actions engagées, réalisées et les projets liés à la sécurité des biens et des personnes, les communes membres du syndicat, dans le cadre du fonctionnement du Conseil Intercommunal de prévention et de la délinquance,

Considérant l'actif mobilier et immobilier du syndicat, et à sa charge son entretien et la sécurité des utilisateurs,

Considérant les emprunts en cours et les engagements contractuels passés avec les organismes bancaires par le syndicat,

Considérant la mise en place des moyens de sécurité intercommunale et le projet de centre de supervision intercommunale,

Considérant que le syndicat dispose des moyens pour porter les projets en cours et les réaliser,

Considérant que le syndicat est employeur,

Considérant l'existence et le développement en cours du réseau vidéo protection sur les communes membres,

Considérant que la suppression ou la fusion ou l'intégration du syndicat à une collectivité territoriale de grande taille irait à l'encontre d'une politique de proximité.

Je propose au Conseil Municipal de rejeter la dissolution du syndicat intercommunal du Grand Vallat et de maintenir la présence de Simiane Collongue au sein de syndicat.

Madame Marie-Claire TARDY : J'ai deux questions. La première concerne les mentions qui ont été apposées à la note explicative de synthèse que vous nous avez remise.

Monsieur le Maire : Il y avait une erreur. Si c'est celle-là, vous parlez de la police intercommunale.

Madame Marie-Claire TARDY : Oui, dans cette note, il était écrit que la création d'une police et d'un centre de supervissassions urbaine intercommunale étaient une action engagée

Monsieur le Maire : J'ai fait un rectificatif, c'est : considérant la mise en place de moyens de sécurité intercommunaux et le projet de centre de supervision intercommunal.

Madame Marie-Claire TARDY : Vous nous confirmé qu'il n'y a pas de projet de création d'une police intercommunale.

Monsieur le Maire : Non. Cela n'empêche pas que l'on y réfléchisse.

Madame Marie-Claire TARDY : Ce n'est pas un objectif à aujourd'hui ? Ce n'est pas quelque chose à laquelle vous y réfléchissez et qui entraîne que le syndicat intercommunal du Grand Vallat ne doit pas être dissout. Ce n'est pas ça ?

Vous parlez, aussi, de la Commune de Cabriès qui souhaite sortir et quel est le cheminement qui a amené ça ? On est 3 dans le syndicat intercommunal du Grand Vallat. Qu'est-ce qui fait que l'un des trois membres souhaite s'en aller, alors qu'il y a des intérêts communs ? Il y a des emprunts, des actions engagées, des personnels engagés.

Monsieur le Maire : Il y a eu une réunion ce matin. Il y a eu un vote de budget où la commune de Cabriès a voté le budget, donc, même si ils sortent du syndicat, ils vont devoir payer une année forcément. Actuellement, les raisons mêmes le représentant de Cabriès n'a pas su nous les donner. C'est un peu flou, mais par contre M. FABRE-AUBRESPY a demandé de se retirer et la dissolution du syndicat. Il faut, donc, que BOUC BEL AIR et SIMIANE délibérons pour confirmer au Préfet si nous voulons rester dans ce syndicat.

Madame Marie-Claire TARDY : Pardon d'insister un peu plus. Effectivement, il y a des projets communs que vous avez listés. L'un des trois membres s'en va, ça n'a rien d'anodin et ils ne vous expliquent pas pourquoi ?

Monsieur le Maire : Ca n'a pas été très clair. Les Maires de Bouc Bel Air et Simiane Collongue n'étaient même pas au courant. Nous l'avons appris par hasard. Il y a un problème avec la commune de Cabriès, je ne vous le cache pas qui n'est pas politique.

Dans ce syndicat, deux sont dans la même circonscription de gendarmerie et Cabriès dépend de la police ce qui rend un peu plus délicat toute mesure prise au sein du syndicat

Madame Marie-Claire TARDY : Le syndicat ne gère pas que ça

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la première année qu'il y a ce cas-là et ça marchait très bien

Madame Marie-Claire TARDY : Ceci dit, il y a des emprunts en cours qui engageaient les trois communes. Vous dites qu'ils ont voté le budget 2016, OK. Pour les années suivantes, 2017, 2018 et au-delà.

Monsieur le Maire : La commune de Cabriès va devoir rembourser sa part de l'encours de l'emprunt, obligatoirement.

Madame Marie-Claire TARDY : A sa sortie ?

Monsieur le Maire : A sa sortie.

Monsieur le Maire : Il a écrit au Préfet qu'il sortait du syndicat. Le Préfet n'a pas répondu dans les deux mois, donc, il n'y a pas de dissolution.

Madame Marie-Claire TARDY : Le Préfet n'a pas répondu dans les deux mois à la demande de sortie

Monsieur le Maire : Non de dissolution.

Madame Marie-Claire TARDY : La dissolution n'a pas eu lieu

Monsieur le Maire : Lorsqu'il y a une dissolution d'un syndicat intercommunal, c'est une commission préfectorale. Donc, au bout de deux mois, cela a valeur de rejet. Je suppose qu'il y a une autre action où la commune de Cabriès risque de demander une deuxième fois une dissolution.

Quoiqu'il en soit, la commune de Cabriès peut sortir du syndicat, Bouc et Simiane aussi. Pour ce qui est des encours la quote-part de Cabriès sera payée par Cabriès

Madame Marie-Claire TARDY : Au jour de sa sortie, c'est écrit dans les contrats de prêts bancaires ? Et conscients de ça, il souhaite sortir. Le prêt est exigible pour eux et ils souhaitent quand même sortir

Monsieur Gilbert ZUNINO : Ils sont déjà sortis depuis avril 2016

Monsieur Christian ARNAUD : Ils ne peuvent pas décider de sortir tout seul

Monsieur le Maire : Le conseil municipal est souverain. Il a décidé de sortir. Après les modalités de sortie ne sont pas encore réalisées. La commune de Cabriès ne peut plus décider au niveau du syndicat, elle n'a plus de voix délibérative.

Monsieur Gilbert ZUNINO : C'est un Brexit communal

Monsieur Christian ARNAUD : Il y a quand même une solidarité des trois communes, il y a l'aspect financier mais tous les engagements que vous avez cités qui sont communs et solidaires.

Le projet de mutualisation des moyens, c'était pour avoir un centre de supervision vidéo en commun avec à tour de rôle des policiers municipaux des trois communes qui regardent les images des trois communes, c'est bien ça ?

Monsieur le Maire : Plus la gendarmerie

Monsieur Christian ARNAUD : Donc, d'avoir un centre commun qui mutualise des moyens

Monsieur le Maire : Qu'il y est aussi une surveillance 24h/24h

Monsieur Christian ARNAUD : Donc, si on ne peut pas s'opposer à cette sortie, cette délibération n'aura pas d'effet. On manifeste notre intérêt au maintien de ce syndicat. Ce n'est pas une compétence métropolitaine, on est bien d'accord ? La sécurité, ça reste communal et donc ce syndicat n'est pas appelé à être dissout au sein de la Métropole. Donc, il peut perdurer

Madame Marie-Claire TARDY : Donc Cabriès ayant statué sur son retrait du SIGV, nous faisons un vote de principe en affirmant notre volonté de continuer le SIGV même à deux.

Monsieur le Maire : C'est ça

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2 (M. GERARA et Mme PIQUENOT)

2 - PERSONNEL :

2-1 - CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET/TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.

Monsieur le Maire : afin de tenir compte de l'évolution des services et des besoins, il a été décidé de créer un poste sur le grade de technicien principal 2ième classe au niveau du service urbanisme.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2-2 - CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET/ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE A TEMPS COMPLET/ADJOINT ADMINISTRATIF IERE CLASSE.

Monsieur le Maire : c'est suite à l'avancement de grade d'un personnel.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2-3 - CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET/ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE.

Monsieur le Maire : c'est toujours suite à un avancement de grade.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2-4 - CREATION DE QUATRE POSTES A TEMPS COMPLET/ADJOINT TECHNIQUE DE PREMIERE CLASSE ET SUPPRESSION DE QUATRE POSTES A TEMPS COMPLET/ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE.

Monsieur le Maire : idem

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2-5 CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET/ADJOINT D'ANIMATION DE PREMIERE CLASSE.

Monsieur le Maire : il s'agit de la modification du tableau des emplois par la création d'un poste sur le grade d'Adjoint animation de 1ère classe suite à un avancement de grade d'un personnel.

Afin de tenir compte de l'évolution des postes et des missions assurées,

Mr le Maire propose de nommer cet agent sur le grade d'Adjoint animation de 1ère classe à compter de ce jour.

Pour rappel les missions principales de l'agent sont les suivantes :

- ☐ responsable Pôle Enfance Jeunesse
- participe à la définition du projet éducatif global de la collectivité, pilote des projets enfance, jeunesse et éducation, encadre et organise les services et les équipements rattachés à sa direction
- pilotage et coordination de la restauration scolaire
- gestion et suivi des conseils d'écoles et d'établissements
- gestion des plannings de travaux des bâtiments scolaires
- participation au pilotage des grosses opérations de construction-réhabilitation du patrimoine scolaire
- gestion de l'approvisionnement en matériels et fournitures
- animation et coordination des équipes
- organisation et gestion des équipements

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2-6 - CREATION DE DEUX POSTES A TEMPS COMPLET D'AGENT SOCIAL DE PREMIERE CLASSE ET SUPPRESSION DE DEUX POSTES A TEMPS COMPLET/AGENT SOCIAL DE 2EME CLASSE.

Monsieur le Maire : afin de tenir compte de l'évolution des postes et des missions assurés et suite à l'avis favorable de la Commission Paritaire en date du 26 Février 2016, il est proposé de créer deux postes à temps complet dans le grade d'agent social de 1ière classe, de supprimer deux postes d'agent social à temps complet dans le grade de 2ième classe et de modifier en conséquence le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1er Août 2016.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2-7 - RECRUTEMENT D'UN AGENT DE DROIT PRIVE /EMPLOI AVENIR.

Monsieur le Maire : il s'agit du recrutement d'un intervenant chargé de l'animation de la bibliothèque scolaire de l'école primaire, d'un agent non titulaire de droit privé.

Monsieur le Maire propose de nommer cet agent en vacation au SMIC 9 heures hebdomadaire, hors congés scolaires, à compter du 1/09/2016

Pour rappel les missions principales de l'agent sont les suivantes :

- Intervenant de façon ponctuelle à la bibliothèque scolaire de l'école primaire (animation, rangement)

Monsieur Christian ARNAUD : il s'agit de remplacer un poste de titulaire c'est bien cela ? La question est la suivante. Passer par ce processus sur le principe c'est envisageable, par contre s'agissant d'un poste de titulaire, il faut bien que si la personne donne satisfaction bien sur, à terme elle soit recrutée en poste permanent de l'effectif municipal.

C'est bien dans ce contexte que cette proposition est faite ?

Monsieur le Maire : oui,, mais pouvez vous répéter votre question s'il vous plaît.

Monsieur Christian ARNAUD : je reformule, il s'agit de remplacer d'après ce que j'ai compris un poste de titulaire catégorie C qui est laissé vacant, donc la commune propose de recourir à une formule financièrement intéressante, un emploi d'avenir.

C'est un peu quelque part ce qui se passait avec les emplois jeunes sauf que là c'est un poste permanent, ce n'est pas un poste nouveau. C'est envisageable si on considère que si la personne donne satisfaction au bout de la période du contrat d'avenir, elle soit intégrée à l'effectif permanent.

Est ce que c'est bien dans cet esprit que....

Monsieur le Maire : c'est dans cet esprit, si la personne remplit toutes les conditions et a les compétences

Monsieur Christian ARNAUD : oui c'est bien ce que j'ai précisé. Puisque nous sommes d'accord sur cette démarche, nous voterons pour.

Madame Graziella CACCAVELLI : du fait de l'ouverture d'une classe en maternelle on a besoin d'un agent aussi.

Monsieur Christian ARNAUD : oui, oui on ne nie pas le processus, ni le besoin mais la démarche. Parce qu'on pourrait comme les entreprises avec les stagiaires ou dans d'autres situations faire des rotations et puis sans arrêt avoir du personnel vacataire en situation précaire. Alors cela fait une économie bien sur...

Monsieur le Maire : l'emploi sera pérennisé si la personne remplit les conditions et a les compétences.

Monsieur Christian ARNAUD : tout à fait, c'est bien pour cela que j'ai précisé sous réserves qu'elle donne satisfaction.

Monsieur le Maire : c'est à dire que lorsqu'on occupe un emploi, après il y a l'expérience professionnelle ce qui fait que la personne est difficilement remplaçable par une personne qui vient d'un stage ou autre.

Madame Marie-Claire TARDY : nous nous sommes renseigné auprès de la direction générale des services et apparemment c'était une personne qui était employée peut être à l'animation des écoles ou au ménage, je ne sais plus. La en l'occurrence l'emploi d'avenir sera affecté à une ATSEM.

Madame Graziella CACCAVELLI : non c'est la bonne affectation. On a été obligé de faire un contrat d'avenir car on a pris quelqu'un qui doit passer un CAP petite enfance actuellement sur l'année. En fait il était prévu de mettre le contrat d'avenir d en maternelle. Et on a fait la permutation

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2-8 - DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE DE DROIT PRIVE.

Monsieur le Maire : il apparaît nécessaire de recruter un agent chargé de l'animation de la bibliothèque scolaire de l'école primaire. Le contrat prendra effet au 1er Septembre 2016 et l'agent effectuera 9 heures hebdomadaires hors congés scolaires et sera rémunéré en application du taux horaire du SMIC.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2.9 - CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET/REDACTEUR TERRITORIAL.

Monsieur le Maire : c'est suite à la réussite d'un concours

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2-10 - DIMINUTION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET (ANIMATION).

Monsieur le Maire : c'est un poste qui était à temps complet qui est passé à 28 heures sur demande de l'intéressé.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

3 - FINANCES :

3-1 -DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2016-2019.

Monsieur Michel BOISRAME : la commune a déposé une demande de subvention en janvier 2015 (date de prise en compte pour les dépenses déjà payées) pour le contrat départemental d'aménagement et de développement soumis prochainement à la commission permanente du conseil départemental.

Le contrat porte sur un programme de travaux de 10 087 967 € HT avec une subvention de 50% demandée auprès du conseil départemental soit 5 043 967 €. Pour rappel, le précédent contrat 2009-2011 le programme de travaux représentait le montant de 5 901 760 € avec une participation de 2 950 883 €.

Ce dossier a fait l'objet de plusieurs modifications qu'il convient d'acter :

- la 1ère (déjà prise en compte par délibération du 26 février 2016) concerne le projet de la crèche prévu initialement en DSP et donc ne figurant pas dans le contrat initial : une modification du programme de travaux a été nécessaire pour inclure ce projet d'1 662 208€ dans une enveloppe globale identique (10 087 967€)
- la deuxième modification a consisté à ajuster tous les montants et phasage des opérations sur la base de devis précis.
- la durée du contrat a été ramenée à 4 ans et non plus 5 ans puisque nous sommes sur (2016 - 2019)
- le plan de financement des travaux pour lesquels la commune doit avoir une participation minimale de 30%, je rappelle que dans la loi Notre il y a eu quelques modifications qui ont été apportées et c'est à la discrétion des gens qui l'interprètent car aujourd'hui on nous oblige dans certains dossiers à avoir une participation minimale en autofinancement de 30%. Donc ces plans de financement ont été revus pour les compétences et chefs de file depuis la loi Notre

Monsieur Christian ARNAUD : le 30% minimal, vous venez de le dire ce n'est pas pour tous les dossiers puisque jusqu'à présent, on pouvait se limiter à 20% dans les opérations d'investissement....

Monsieur Michel BOISRAME : Monsieur ARNAUD, je vais essayer de répondre très précisément à votre question parce que je vois où vous voulez en venir. C'est quel va être le coût en fait ? Aujourd'hui les dossiers qui ont été identifiés vont peser sur l'ensemble des investissements qui vont être faits, environ 150 000 € à la commune pour les quatre années à venir. C'était bien la question ?

Monsieur Christian ARNAUD : ma question est est ce qu'on n'a plus droit nulle part.....

Monsieur le Maire : non, pas nulle part. C'est au contrat départemental ou plus exactement les subventions du Contrat Départemental. Avant le Département pouvait subventionner jusqu'à 50 % et il pouvait y avoir à égalité entre le Conseil d'Agglomération, la CUM enfin peu importe, moitié -moitié. Donc la commune pouvait être à 25%.

Actuellement la loi Notre nous fixe à 30% la part communale.

Après dans les autres subvention, c'est 20%, cela n'a pas changé.

Monsieur Christian ARNAUD : sinon sur cette délibération, nous nous abstiendrons comme d'habitude puisqu'il s'agit de l'application de votre programme et nous n'avons pas les mêmes objectifs.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 6

3-2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE - DOMAINE DES MARRES

Monsieur Jérémy PASTORE : la commune a déposé une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2016

Les critères d'attribution des subventions aux collectivités territoriales portent sur les opérations d'investissement : travaux de construction, installations techniques, équipements en matériels

Dans le cadre du projet de valorisation et promotion touristique du domaine des Marres et afin d'accueillir le public toujours plus nombreux sur le site, la commune souhaite s'équiper

- d'une signalétique adaptée,
- de tables de pique-nique avec bancs,

- d'équipement de corbeilles en bois,
soit un total de 31 539 € HT

La commune sollicite une subvention de 50% soit de 15 769 €.

Madame Sylvie PIQUENOT : juste une question, je pense que vous venez d'y répondre, mais nous voulions nous assurer que dans la demande n'était pas compris l'aménagement du parking pour les camping--cars dont vous avez le projet aux Marres, car nous sommes contre ce projet. Mais s'il s'agit des bancs, des tables et des poubelles nous voterons pour.

Monsieur le Maire : vous avez bien entendu, ce sont des tables et des bancs

Monsieur JérémY PASTORE : ce sont les tables de pique-nique qui sont le plus chères. Après au niveau volume, je ne les ai pas en tête mais on a fait des devis pour avoir une idée. Cinq tables des bancs . Et la signalétique est compris dans tout cela.

Madame Violette STISSI : nous voterons pour mais Monsieur Bruno GERARA vote contre et m'a demandé de vous donner quelques explications sur son vote.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Par la présente, je tenais à expliquer pourquoi je vote contre cette délibération. Ce n'est absolument pas sur l'objet de la demande sur laquelle se porte mon vote mais bien sur le fond même de cette réserve parlementaire.

En effet, nous subissons chaque d'année la baisse de la DGF sans que les parlementaires ne remettent en cause le principe même de la réserve parlementaire, pas plus d'ailleurs que de l'IRFM.

Si l'équivalent de la somme allouée aux parlementaires dans le cadre de la réserve était redistribué dans la DGF, nous serions traités de manière juste et équitable. Voilà le seul sens de mon opposition à cette délibération.

Pour : 28

Contre : 1

Abstention : 0

3-3 - VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DECISION MODIFICATIVE.

Madame Graziella CACCAVELLI : la Commune de Simiane Collongue a décidé de donner une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire de 900,00 € à l'école élémentaire pour l'édition d'un livre réalisé par les enfants.

La somme de 900 € sera prise sur le budget du service enfance jeunesse afin d'alimenter les crédits relatifs aux subventions

Il est proposé au CM de :

- procéder par décision modificative à un virement de crédits
 - 900 € sur le compte 6 188 (autres frais divers)
 - + 900 € sur le compte 6574 (subventions aux associations)
- d'allouer à l'école élémentaire une subvention de 900€ pour leur permettre de réaliser ce projet

Madame Marie-Claire TARDY : pas trop près du micro sinon on va penser que je crie, et je ne crie pas.

Madame Dominique VALERA : vous l'avez dit lors du précédent conseil municipal. Nous savons que vous ne criez pas.

Madame Marie-Claire TARDY : en ce qui concerne cette subvention, je voudrais avoir une précision. Jusqu'à présent quand on parlait de subvention exceptionnelle, on parlait d'une subvention supplémentaire. Il me semble bien que là il ne s'agit pas d'une subvention supplémentaire pour ce projet de livre à l'école. Cela sera la somme allouée habituellement à l'école qui sera défalquée du montant de cette subvention entre guillemet mais qui n'en ait pas vraiment une, elle est prise sur le budget. Elle est exceptionnelle....

Madame Graziella CACCAVELLI : elle est prise sur le budget mais elle n'avait pas été demandée en amont. Donc on ne l'avait pas comptabilisée, maintenant on vous demande de faire cette décision modificative, l'édition du livre ayant eu lieu pour qu'ils puissent avoir cette somme.

Madame Marie-Claire TARDY : 900,00 €, c'est une somme relativement importante dans le budget de l'école. Cela obère quoi ?

Madame Graziella CACCAVELLI : en fait on a pris cela sur les intervenants qui étaient absents des TAP. On a pu récupérer cette somme et on leur a dit oui car on avait cette somme qui était disponible.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

3-4 - ACCEPTATION DU DON DU BONUS DU COMPTE BANCAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE DE SIMIANE COLLONGUE.

Monsieur Jérémy PASTORE : la mise en œuvre de la gestion de la politique culturelle de la ville de Simiane Collongue était confiée depuis 1996 à l'Office Municipal de la Culture par le biais d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Au vu de modifications réglementaires concernant les relations entre associations et collectivités locales, la réintégration de la mise en œuvre de la politique culturelle à la Ville via un Service municipal de la culture, a été décidée en délibération du Conseil Municipal le 21 janvier 2011 et effectif le 1er septembre 2011.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extra Ordinaire de l'OMC du 25 octobre 2012 procédant à sa dissolution mentionne au paragraphe 3 « décision de principe sur la dévolution du patrimoine », que le patrimoine restant ou bonus de liquidation peut être transmis à une collectivité locale » et « sur proposition des membres de l'association et du liquidateur, il est proposé de transmettre le bonus de liquidation à la mairie de SIMIANE ».

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de ce don qui s'élève d'après le dernier relevé de CCP à 169,46 €.

Monsieur le Maire : les comptes de la commune s'enrichissent. Il y a eu dissolution, il y a un compte qui est toujours actif sur lequel on paye des frais d'ailleurs, il est bon de clôturer ce compte.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

4 - CULTURE :

4-1 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR UN CHANGEMENT DU LOGICIEL DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE.

Monsieur Jérémy PASTORE : la bibliothèque municipale n'a pas changé de matériel informatique depuis 1998 et de SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques) depuis 2004. Sa modernisation

passer par une migration vers un logiciel plus récent et éventuellement le remplacement d'un ou plusieurs postes informatiques.

Dans la perspective de moderniser la bibliothèque et de lui faire franchir un palier quant aux nouveaux usages de lecture, la conversion vers des outils plus élaborés est indispensable. Le nouveau logiciel de gestion d'un montant de 2700 € (devis de C3rb) permettrait à tous les usagers de consulter de chez eux le catalogue de la bibliothèque et de réserver des documents en ligne, en ayant accès à une base de données beaucoup plus complète et conviviale qu'actuellement. Le rééquipement informatique peut permettre de supporter matériellement cette conversion.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- 40 % auprès de la DRAC,
- 40% auprès du Conseil Départemental
- 20% pour la commune.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

5 - URBANISME :

5-1 - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Monsieur Philippe CHANTRAINE: contexte du projet : le projet consiste à réaliser une modification classique du plan local d'urbanisme afin de permettre un aménagement d'une entreprise située dans la future zone d'activités du Safre.

motivation du projet : afin de maintenir le maintien de l'activité, l'extension (doublement) du local commercial de l'entreprise BOETTO situé dans la future zone d'activités du Safre est nécessaire.

La modification permet de pouvoir autoriser le projet en gardant la vocation future de la zone (dominante activités + des logements) sans ouvrir la zone à l'urbanisation (ce qui serait une perte de contrôle).

Cette opération est tout à fait dans le sens de la future vocation de la zone.

Cadre juridique : il s'agit d'une modification classique du PLU avec une enquête publique : cette modification va créer une orientation d'aménagement programmé (OAP) qui présentera le projet afin de pouvoir l'autoriser par un permis de construire. Cette OAP sectorielle indique très finement le plan d'aménagement de la zone, en précisant un aménagement à la définition d'un plan de masse.

La procédure a été vue avec les services de l'État au préalable.

Incidence financière et autres : rétribution du commissaire enquêteur, 4 publications d'annonces légales dans la Provence, reproduction du dossier modifié éventuellement (sauf si utilisation du traceur et des photocopieuses : à évaluer après visualisation des pièces modifiées), envois en RAR aux personnes publiques associées.

Pas d'intervention de personnel extérieur : rédaction et suivi de la procédure par le service urbanisme.

Madame Marie-Claire TARDY : la zone en question c'est une zone précise, c'est pour un projet local et c'est sur un terrain déterminé. Cela n'impactera pas les terrains qui sont.....

Monsieur Philippe CHANTRAINE : non. En fait c'est une OAP mais pour être plus compréhensible c'est une démarche projet. C'est sur le projet même de Monsieur BOETTO, cela ne modifie en aucun cas la zone et cela n'ouvre pas la zone à l'urbanisation, ce qui nous en ferait perdre la maîtrise. Monsieur BOETTO est venu nous voir et nous a fait cette proposition. Soit on est capable de lui accorder ce permis de construire et ce n'est pas du chantage de sa part car il en a besoin pour s'agrandir car il ne peut pas continuer comme cela, soit il se trouve dans l'obligation d'envisager de quitter Simiane.

J'en ai parlé avec Monsieur le Maire et on a regardé ce qu'on pouvait faire. Effectivement nous sommes favorables au maintien d'une entreprise sur cette zone, ce d'autant qu'on a pas trop d'entreprise sur la commune, et en plus cela préfigure la future zone du Safre sur laquelle on aimerait travailler avec la

Métropole pour pouvoir véritablement engager cette zone d'activité du Safre dont on parle depuis longtemps.

Madame Marie-Claire TARDY : nous sommes pour cette modification d'autant plus qu'elle est cohérente avec le projet de zone d'urbanisation future.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : c'est autoriser aujourd'hui ce que nous autoriserons demain. Mais si nous devons attendre demain, Monsieur BOETTO ne sera plus là. C'est un peu l'idée.

Monsieur Christian ARNAUD : la zone est d'intérêt communautaire donc métropolitain aujourd'hui. Donc peut être que la métropole peut prendre en charge certains frais liés à cette opération, non c'est minime ?

Monsieur le Maire : on n'est pas sur l'aménagement du Safre. C'est une entreprise qui attend depuis des années que la ZAC puisse se faire. Cette entreprise a des biens, des terrains et des entrepôts à Vitrolles et nous dit que si elle ne peut s'agrandir elle meurt, donc elle ira à Vitrolles puisque là elle peut s'étendre.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Monsieur ARNAUD si j'attends de faire fonctionner la métropole sur ce projet, je crois que Monsieur BOETTO n'aura pas la patience nécessaire. La procédure est entièrement suivie, c'est vrai que c'est du travail et le travail fourni par le service urbanisme a un coût et c'est normal. Mais c'est complètement fait en interne. Après il y a les frais de photocopies, de recommandés aux personnes publiques associées et effectivement il y a les frais liés au commissaire enquêteur. Cela on ne peut pas y échapper, c'est la procédure.

Monsieur Christian ARNAUD : tout à fait d'accord mais à travers ma question il y avait le fait de comment va se faire le lien avec l'ex CPA, métropole. Enfin ce sont les mêmes services bien sûr pour l'aménagement ?

Monsieur Philippe CHANTRAINE : J'espère que ce dossier de Monsieur BOETTO qui va passer à la CPA, qui va passer aux personnes publiques associées, qui va passer à la métropole, qui va passer entre les mains des services de l'État, va permettre d'enclencher quelque chose avec les différents partenaires sur cette zone qui se doivent de travailler. On a les pieds dans les starting blocs, On est prêt à travailler, à réfléchir. Les propriétaires de terrains sont là aussi ; ils ont des terrains et ne peuvent pas en faire grand chose. Ce n'est pas constructible. Le mieux c'est peut être d'en sortir et de sortir un projet qui puisse servir les intérêts de la commune sur cette zone

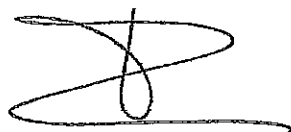
Pour : 29

Contre : 0

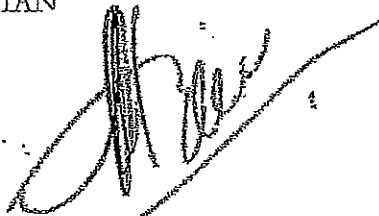
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est terminé. La séance est levée à 20H05. Je remercie l'assistance.

Les Secrétaires de Séance
Dominique VALERIE



Sylvie YEROUNIAN



Le Maire
Philippe ARDHUIN

